



Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras !

Accord intéressement et participation aux bénéfices

Mercredi 07 janvier à Poissy, s'est déroulé la quatrième réunion centrale concernant l'accord sur l'intéressement et la participation.

La direction propose un accord sur 3 ans (2015-2017). La direction propose d'y intégrer des critères de « cash-flow » et de « Résultat Opérationnel Courant ».

Cela veut dire que plus les résultats sont bons, plus les sommes versées seront importantes mais attention, on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres !

Quelles sommes ?

La direction se targue de vouloir améliorer le dispositif d'intéressement et participation : Ce n'est pas difficile !

En effet, souvenez-vous, l'année dernière, l'intéressement s'élevait à 0, et la participation oscillait entre 12 et 22 € par salarié.

Cela fait très longtemps que les sommes attribuées au titre de la participation ou de l'intéressement sont très faibles. Même les sous-traitants du Groupe touchent beaucoup plus que nous, (heureusement pour eux)!

Les filiales aussi

La direction souhaite appliquer cet accord aux filiales telles que la Française de Mécanique et Sevelnord. C'est un mauvais coup pour elles car aujourd'hui, elles bénéficiaient d'accords plus favorables en matière d'intéressement et participation.

Augmentations Générales : y'a pas mieux !

La direction a laissé entendre qu'elle favoriserait à l'avenir l'octroi hypothétique de primes au détriment des Augmentations Générales de salaires.

Pour la direction, c'est tout bénéf, car les primes ne sont pas soumises à cotisations sociales. En revanche, pour les salariés, ces primes n'entrent pas dans le calcul des pensions de retraites !

Rien ne remplace l'augmentation générale du salaire de base qui est fixe, mensuelle et « permanente ».

Le compte n'y est pas

La direction ne devient pas soudain généreuse, elle exprime sa volonté constante de baisser notre niveau de rémunération (Accord à Vigo avec baisse de 5% du salaire).

Cependant, elle n'ignore pas la grogne qui touche les salariés concernant les salaires, c'est en partie pour cela qu'elle veut augmenter le niveau des primes (encore une fois, ce n'est pas dur).

Ceci dit, il en faudrait beaucoup pour rattraper les montants perdus à la suite de la signature du NCS :

- Gel des salaires.
- Suppression de la majoration de 45% les samedis.
- Disparition de la PEG.
- Baisse des indemnités ACCAC.

Le NCS nous ampute une jambe et nous offre une chaussette pour celle qui reste !

C.E : Les signataires du NCS aux manettes

Comme nous vous l'avions annoncé la semaine dernière, le C.E de mise en place s'est déroulé le jeudi 08 janvier 2015.

Il s'agissait d'élire les membres de l'instance de fonctionnement du Comité (le bureau), les membres qui siègeront au Comité Central d'Entreprise et les membres des Commissions du C.E.

Forts des 45% de voix exprimées en faveur de notre organisation, nous avons présenté un candidat à chaque poste.

Le bureau : L'entente s'est octroyé tous les postes (secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint).

Les élus au CCE : L'entente s'est là aussi accaparé tous les sièges, deux pour 1^{er} collège (un titulaire et un suppléant), un pour le 2^{ème} collège et un pour le 3^{ème} collège.

La CGT présentait deux candidats au CCE pour le 1^{er} collège et aurait souhaité obtenir au moins un des deux sièges. L'entente en a décidé autrement.

On continue !

La CGT continuera à défendre l'intérêt des salariés face aux attaques de la direction. Nous avons redit notre opposition à la politique de la direction qui consiste à faire croire aux salariés qu'ils coûtent trop chers.

Nous nous sommes également exprimés lors de ce C.E contre le chantage à l'emploi exercé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Chantage opéré dans le seul but de faire accepter l'inacceptable aux salariés et augmenter les dividendes versés aux actionnaires.

Nous continuons à penser que la compétitivité ne se fera pas en cassant l'emploi, les salaires et la santé physique et morale des salariés.

Pour être plus compétitif, l'entreprise doit augmenter les investissements, conserver ses emplois et ses compétences et surtout bien traiter et bien former ses salariés.

La déclaration CGT au C.E du 08 janvier est disponible sur notre site internet.

Protégeons nos droits

La semaine dernière avait lieu la première réunion sur les congés 2015 à Sochaux. La direction n'avance toujours pas ses pions, mais laisse entendre qu'elle aimerait bien un fractionnement imposé de la 4^{ème} semaine.

Pour la CGT, les salariés doivent pouvoir disposer de leurs congés à leur guise. Nous proposons que, les salariés qui le souhaitent puissent fractionner de façon volontaire. Nous avons également proposé que les salariés qui souhaitent fractionner leurs congés puissent obtenir deux jours supplémentaires de fractionnement quel que soit les périodes de prise de congés.

Rappel : Le Code du Travail oblige les employeurs à consulter, par vote, les élus DP en cas de demande de fractionnement. L'année dernière, le vote des DP étant négatif, la direction de Sochaux n'a pas pu obliger les salariés à fractionner leurs congés. Et demain ?

Liberté d'expression

Depuis des années, chacun de nos tracts dans l'usine, chacune de nos infos sur notre site, sont illustrés par un dessin humoristique.

Charb, Wolinski, Tignous, Cabu... nous avons utilisé sans vergogne leurs dessins, car ils savaient d'un trait de crayon illustrer nos indignations, notre révolte, nos espoirs, nos luttes, en nous faisant toujours sourire. Le combat continue...

